

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI007-1523/09/CC

■ Désaffectation et réaffectation d'une autorisation de programme et approbation d'une convention de travaux avec le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'élargissement de la rue Fondouille et la création d'une voie de liaison ainsi que la requalification du boulevard Jean Jaurès à Saint Victoret
DIVOIAG 09/3660/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 001/1240/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 euros portant sur l'élargissement de la rue de Fondouille et la création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille sur la commune de Saint Victoret (opération N° 2009/00134).

Cette opération prévoit la démolition d'un bâtiment appartement à la commune, l'élargissement de la rue de Fondouille avec une réfection générale des revêtements et structures de chaussée et la création d'une voie nouvelle.

Le coût d'opération est évalué à 1134 410,00 euros TTC.

Par ailleurs, par cette même délibération n° VOI 001/1240 CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a affecté une AP de 152 000 euros portant sur la requalification du boulevard Jean-Jaures (Opération N° 2009/00201) (RD 20a).

A la demande de Monsieur le Maire et compte tenu d'une part, de la proximité de ces deux opérations situées dans le même périmètre au quartier du Pas des Lanciers et d'autre part, du nécessaire équilibre budgétaire, il est proposé à la Commission de désaffecter les 152 000 euros de l'opération N° 2009/0021, intitulée « Requalification de l'avenue Jean Jaures » pour abonder l'opération N° 2009/00134 intitulée « Elargissement de la rue de Fondouille et création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille ».

Cela porte l'Autorisation de Programme à 1 152 000 euros pour l'élargissement de la rue de Fondouille et la création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille, opération qui intègre donc la requalification du boulevard Jean Jaurès.

Celui-ci étant une voie départementale, il est nécessaire d'approuver une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'autorisation de programme à la sous-politique C 310 de « Création et entretien des voies » ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant une affectation d'Autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 euros pour l'élargissement de la rue de Fondouille et la création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille et une affectation d'autorisation de programme d'un montant de 152 000 euros pour la requalification du boulevard Jean Jaurès ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'élargissement de la rue de Fondouille et la création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille et à la requalification du boulevard Jean Jaures.
- Qu'il convient d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage passée entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la désaffectation d'un montant de 152 000 euros de l'autorisation de programme n° 2009/00201 pour la requalification du boulevard Jean Jaurès sur la commune de Saint Victoret.

Article 2

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme complémentaire de 152 000 euros pour l'élargissement de la rue de Fondouille et la création d'une voie de liaison entre la rue des Près et la rue de Fondouille sur la commune de Saint Victoret, opération N° 2009/00134, portant la nouvelle AP à 1 152 000 euros .

Article 3:

Est approuvée la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre le département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine afin de procéder aux travaux communs sur cette voie départementale, dont le revêtement général de la chaussée sera pris en charge par le département des Bouches-du-Rhône après l'aménagement des trottoirs par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI